



**Centre Communal d'Action Social
de la commune de SEYCHALLES**

PROCES-VERBAL DU 13 OCTOBRE 2023 à 17 h 30

Le **13 octobre 2023**, le Conseil d'Administration de la commune de SEYCHALLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick DUPOUÉ, Maire.

Date de la convocation : 05 octobre 2023

Membres du Conseil d'Administration :

Yannick DUPOUÉ, Geneviève LAGOUTTE, Huguette BOLVARD, Isabelle CLAVEL, Alexandre GAZEL, Andrée TIXIER, Geneviève FAVY, Renée PLASSE, Yves DESSE.

Absents : Mme BOLVARD Huguette, M. DESSE Yves

Procurations : Mme BOLVARD Huguette à Mme PLASSE Renée et M. DESSE Yves à Mme TIXIER Andrée

QUORUM

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 9

Secrétaire de séance : M. Alexandre GAZEL

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du compte-rendu de la séance du 07 avril 2023
- Choix du Colis de Noël
- Choix du repas des aînés
- Questions diverses

Monsieur le Président expose, en début de séance, qu'à la suite de la démission de Madame METIER Marie-Noël en date du 20 juin 2023, le Conseil Municipal a désigné M. Alexandre GAZEL pour la remplacer dans sa séance du 07 septembre 2023.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire soumet au vote le dernier compte-rendu de la séance du 07 avril 2023 qui a été adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2023-04 : COLIS DE NOEL 2023 ET REPAS DES AINES

Le Président rappelle que chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale de SEYCHALLES met en place à destination des personnes âgées de plus de 70 ans inscrites sur les listes électorales de la commune, la possibilité de participer au repas de Noël des aînés ou de recevoir un colis de fin d'année.

○ Concernant le colis :

Le prestataire retenu est l'entreprise CBH Création distribution de Charbonnier-les-Mines représenté par M. CORREIA Fernando.

Cette année, les tarifs des colis sont :

- Colis individuel : 24 €
- Colis couple : 35 €
- Colis EHPAD : 21.70 €

○ Concernant le repas :

Cette année, le repas devait avoir lieu au Restaurant « Chante Bise » mais la proposition de ce dernier n'a pas été retenue. Le prestataire choisit est le commerce « Chez Kinko »

Le repas aura lieu le samedi 16 décembre 2023 à 12 heures à la salle des fêtes.

Le tarif est fixé à 38 € boissons comprises.

Les personnes conviées à titre gracieux sont :

- ✓ Les membres du CCAS
- ✓ Les personnes de plus de 70 ans inscrites sur les listes électorales
- ✓ Les conjoints des bénéficiaires

Les personnes conviées moyennant une participation :

- ✓ Les membres du Conseil Municipal accompagnés de leur conjoint.
- ✓ Les conjoints des membres du CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité

APPROUVE

- Le montant des colis attribués aux bénéficiaires
- L'organisation du repas de fin d'année.

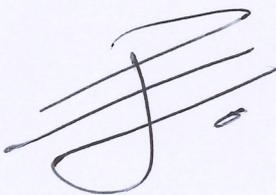
QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.
La date du prochain Conseil d'Administration est fixée courant avril.

Procès-verbal de la séance du 13 octobre 2023 approuvé en réunion du Conseil d'Administration de la commune de SEYCHALLES du 04 avril 2024.

**Le Président,
M. DUPOUÉ Yannick**



**Le Secrétaire de séance,
M. GAZEL Alexandre**

